

Carte Imagine'R et carte Optile : Subvention de la Mairie

Le Conseil Municipal du 26 septembre 2018 a décidé de reconduire son aide pour les détenteurs des carte Imagine'R et carte Optile, collégiens et lycéens domiciliés à Vélizy-Villacoublay.

Conditions requises

- élèves non boursiers domiciliés à Vélizy-Villacoublay
- élèves scolarisés jusqu'au baccalauréat
- sont exclus les élèves de maternelles et élémentaires, les apprentis sous contrat de travail (sauf les élèves inscrits en Classe Préparatoire à l'Apprentissage)

Pièces à fournir

A déposer à l'accueil de la mairie :

- 1 photocopie du courrier accompagnant la carte ou 1 attestation de contrat
- 1 photocopie d'un justificatif de domicile
- 1 relevé d'identité bancaire
- 1 attestation sur l'honneur que l'élève n'est pas boursier
- 1 certificat de scolarité

Pour plus d'informations : 01.34.58.50.00

Montants de la subvention

Pour 2018-2019 :

- **57.15€ par carte Optile**
- **100.00€ par carte Imagine'R**